

COMMUNAUTE DE COMMUNES VAL GUIERS  
Parc d'Activités Val Guiers – 585 route de Tramonet  
73330 BELMONT-TRAMONET

DEPARTEMENT DE LA SAVOIE  
Arrondissement de Chambéry

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-deux octobre, le Conseil Communautaire dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au siège de la Communauté de Communes sous la présidence de Monsieur Paul REGALLET, Président.

**Nombre de Conseillers :**

En exercice : 36 **Quorum : 19**

Présents : 28

Ayant donné un Pouvoir : 04

Absents : 04

Ne prenant pas part au vote : 0

Votants : 32

**Résultat du vote :**

Abstention : 0

Suffrages exprimés : 32

Pour : 32

Contre : 0

**Majorité absolue des suffrages  
exprimés : 17**

**Secrétaire de séance :**

Georges CAGNIN

**Date de la convocation :**

11/09/2024

**28 présents** : **Avressieux** : MM. REGALLET Paul, WALLE Olivier. **Belmont-Tramonet** : Mme BOURBON Marie-Christine. **Champagneux** : Mme SAUNIER Elise, M. CAGNIN Georges. **Domessin** : Mmes ANDRE Valérie, HERRAULT Françoise, MADELON Caroline, M. PICHE Barthélémy. **La Bridoire** : Mme BEGUIN-BECHEROT Nathalie. MM. BERTHIER Yves et VITTOZ Philippe. **Pont de Beauvoisin** : Mmes FERRARI Myriam, YACONO Céline, MM. BERTHOLLIER Christian, LECOQC Pascal, LOMBARD Daniel, PEYSSONNERIE Daniel. **Rochefort** : M. ARGOUD Yves. **Saint Béron** : Mme VERRIER Muriel, MM. GONARD Xavier, PERROT Alain. **Saint Genix-les-Villages** : Mmes COUDURIER Françoise, PICARD Marie-France, MM. DREVET-SANTIQUÉ Jean-Pierre, PARAVY Jean-Claude, REVEL Daniel. **Sainte Marie d'Alvey** : / . **Verel-de-Montbel** : M. CEVOZ-MAMI Christian.

**04 Pouvoirs** : Mme JOURDAN Véronique à Mme BEGUIN-BECHEROT Nathalie, Mme LABBAY Catherine à M. REVEL Daniel, M. LESAGE Claude à Mme ANDRE Valérie, M. PUGNOT Bertrand à Mme PICARD Marie-France.

**04 Absents** : M. BILLON Pierre, Mme MESTRALLET Nadège, M. PERSON Philippe, M. VERGUET Nicolas.

**OBJET : ACCUEIL DE LOISIRS MOSAIQUE A DOMESSIN : OUVERTURE DE PLACES SUPPLEMENTAIRES LE MERCREDI**

MONSIEUR LE PRESIDENT,

RAPPELLE que dans le cadre de l'exercice de sa compétence enfance jeunesse, la communauté de communes Val Guiers organise des accueils de loisirs et en particulier le mercredi.

EXPOSE qu'en 2021, un nouvel accueil a été proposé le mercredi en période scolaire à Domessin à destination des enfants âgés de 3 à 11 ans scolarisés en école maternelle ou élémentaire.

Cet accueil, qui comportait 26 places, était régulièrement complet et plusieurs enfants placés en liste d'attente.

L'accueil organisé aux Marmousets à Saint-Genix-Les Villages étant également régulièrement complet (60 places), il n'est pas possible d'y réorienter les familles.

Depuis le 15 mai 2024, 22 places supplémentaires ont été ouvertes à titre expérimental afin de répondre aux besoins des familles et d'équilibrer l'offre sur le territoire, portant le nombre de places total à 48 sur Domessin.



Le bilan de cette expérimentation sur la période du 15 mai au 3 juillet 2024 est positif et démontre que le besoin est réel.

**PROPOSE** de pérenniser l'augmentation du nombre de places de l'accueil de loisirs du mercredi à Domessin afin de porter le total à 48.

**SOLLICITE** l'autorisation de signer tout document lié à cette ouverture supplémentaire.

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, APRES EN AVOIR DELIBERE,**  
**Par 32 voix pour ; aucune voix contre ; aucune abstention,**

➤ **APPROUVE** l'augmentation du nombre de places de l'accueil de loisirs du mercredi à Domessin afin de porter le total à 48.

➤ **MANDATE** le Président pour la signer ainsi que toutes les pièces nécessaires au dossier.

Le Président,

-**Certifie** sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la Collectivité.

-**Informe** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Grenoble dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa transmission aux services de l'Etat.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que ci-dessus.

Pour extrait certifié conforme et exécutoire.

Publié et transmis en Préfecture le 31/10/2024

Le Président,  
Paul REGALLET

Le secrétaire de séance  
Georges CAGNIN